Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 569

Artikel: Un portrait de la Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022620

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 569 27 novembre 1980
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Marcel Burri
Jean-Daniel Delley
Marc Diserens
Yvette Jaggi

569

Domaine public

Un portrait de la Suisse

2 décembre: jour J du recensement fédéral de la population. 35 000 «agents recenseurs» au travail dans toute la Suisse. Et au bout de ce gigantesque travail, entrepris pour la quatorzième fois depuis 1848, le portrait de la Suisse sous l'angle démographique, mais aussi une prise du pouls du pays à de multiples chapitres économiques ou sociaux.

Ras-le-bol de ces questionnaires, assez de ces contrôles, assez de fichiers, assez de statistiques à qui on fait dire n'importe quoi: la grogne gagne sans cesse du terrain. L'opération recensement prend l'eau avant même d'entrer dans sa phase décisive. Et tous les amalgames y passent: alerte à un KIS qui ne dit pas son nom, alerte à une nouvelle manœuvre de l'Etat tentaculaire, alerte à une administration toujours plus gourmande de données qui lui permettront de se glisser dans la sphère personnelle des citoyennes et des citoyens!

Face à cette sorte d'additions des méfiances, la Confédération, maître d'œuvre, semble se faire aussi discrète que possible. Quels sont les moyens consacrés à la promotion et surtout à l'explication d'une entreprise qui coûtera tout de même la bagatelle de 60 millions de francs? On reste confondu devant cette discrétion aussi honteuse qu'officielle qui nimbe jusqu'ici les tenants et aboutissants de l'opération. On imagine bien que dans notre pays un débat public préalable sur les caractéristiques de l'enquête projetée ait été inconcevable! Mais aujourd'hui, à peine quelques chiffres et quelques admonestations livrés à la presse, à la radio et à la télévision; et rien sur le fond, très peu sur le pourquoi, rien de précis sur l'utilisation des renseignements recueillis.
Risquons une hypothèse: cette retenue de Berne ne doit rien au hasard; c'est une concession supplémentaire à la longue tradition d'opacité à l'helvétique, à tous les niveaux, une opacité qui est la condition «sine qua non» du laisser-faire, du maintien des privilèges acquis, de la conservation des marges de manœuvre incroyables laissées à l'économie privée.

Bref, on évite d'entrer en matière. Et que surtout le recensement n'apparaisse pas comme un outil de gouvernement! Cela pourrait encore donner argument à ceux qui passent leur temps à crier «moins d'Etat» et qui le gèrent, cet Etat, à leur profit, depuis des décennies.
Dans ces conditions, il faut rappeler que chacun, de la fourniture des informations (obligation de renseigner) aux retombées de leur analyse, est directement concerné par le recensement dont les résultats influenceront tout de même la vie politique et sociale suisse. Et cette évidence: le confidentialisme ambiant ne sert pas, et de loin, les intérêts des plus déshérités. Voyez plutôt les interdépendances fondamentales qui pourront être éclairées après le 2 décembre: vieillissement démographique et financement de la sécurité sociale; concentration géographique de la population et aménagement du territoire; localisation des activités et disparités économiques régionales; formation scolaire et professionnelle — profession apprise — profession appliquée et recyclage; type d'activité et durée hebdomadaire du travail; inégalités devant la mort (et donc devant l'AVS) et catégories socio-professionnelles; travail féminin et procréation; entre autres.

Certes, le questionnaire proposé n'est pas entièrement celui qu'on aurait pu souhaiter. Où sont les questions sur le revenu et la fortune, par exemple? Certes, il y a cette ambiguïté importante d'une «chasse à l'habitant» qui débouche dans le cadre communal, et par le bon vouloir de la Confédération — résignée ici à une exploitation directe des

SUITE ET FIN AU VERSO

SUITE DE LA PAGE 1

Un portrait de la Suisse

informations collectées qui «s'est toujours faite» — sur une «chasse au contribuable».
Certes, on peut rêver d'un recensement mené sur d'autres bases, plus modernes, tels ces sondages affinés par couches successives de population qu'on connaît aux Etats-Unis. Mais c'est tout notre outillage statistique qui devrait être alors rénové et perfectionné en conséquence (et l'on sait que notre sous-développement dans ce secteur n'est pas innocent!).
Certes... Mais à défaut de projecteurs bien réglés, utilisons au moins la bougie qu'on nous propose pour voir de quoi la Suisse a l'air.

COURRIER

La grande frousse des automobilistes

Ce n'est pas une surprise: la «ceinture» (mais systématiquement, on passe le «casque» sous silence) nous vaut un abondant courrier. Et souvent très polémique, dans la ligne des «points de vue» que Gil Stauffer publiait dans ces mêmes colonnes sur le sujet (DP 565 et 567).

Nous restons sur nos positions: elles ont été encore illustrées, «grosso modo», par Jean-Daniel Delley dans son texte «Liberté de vivre», paru il y a quinze jours (DP 567). Mais nous donnons ci-dessous, au risque de lasser le lecteur qui aura entre-temps absorbé les multiples «dossiers» publiés par la presse quotidienne, quelques extraits de deux lettres particulièrement significatives qui nous sont parvenues (parmi d'autres réactions).

Elles nous serviront de point d'appui pour reprendre plus largement le débat[1]*, une fois la mousse de la votation fédérale retombée.*

La parole, tout d'abord, à un lecteur genevois, M. J.-F. M., qui a le mérite supplémentaire de n'avoir pas été anesthésié par le gris-vert et d'avoir confié ses lignes à la poste militaire!

L'ÉCONOMIQUE ET L'HUMAIN

«Une fois n'est pas coutume, je ne suis pas d'accord avec la position adoptée par DP au sujet de la ceinture de sécurité. Et par conséquent (une fois n'est pas coutume) je suis entièrement d'accord sur ce sujet avec Gil Stauffer.

»Je suis étonné, depuis plusieurs semaines, de voir DP soutenir une réglementation qui accorde la priorité à l'économique sur l'humain. Et je suis choqué de voir DP mettre dans le même panier les opposants aux limitations de vitesse et les opposants à l'obligation de boucler sa ceinture. Car si la non-limitation de vitesse est la liberté de mettre en danger les autres usagers de la route, ainsi que ses propres passagers, la liberté de ne pas mettre sa ceinture n'est que celle de peser des risques pour soi-même, à la limite de choisir sa propre mort.

»Ce qui est en question, ce n'est bien sûr pas le petit geste anodin de s'attacher au départ, de se détacher à l'arrivée — encore qu'une véritable normalisation des systèmes d'ouverture me semble être un des préalables à toute obligation. Ce qui est en jeu, ce sont les conséquences possibles, et ici apparaît un préalable autrement important: non pas que la ceinture soit absolument efficace — mais que, dans tous les cas où elle n'est pas efficace, elle ne soit qu'inutile, et non nuisible.
»Rien à redire à l'obligation d'installer des ceintures sur tous les véhicules: chacun, conducteur ou passager, doit avoir la possibilité de s'attacher, s'il pense ainsi s'éviter le pire. Mais, tant que les préalables ci-dessus ne sont pas réalisés, l'obligation de «la boucler» est criminelle. Tout argument «économique» — même s'il s'agit d'économie «sociale» — devrait en effet s'effacer devant ce principe: chacun a le droit de préférer un risque, même grand, de mourir assommé contre le pare-brise, à un risque, même minime, de mourir attaché et brûlé (...)»

Et ces lignes qui nous parviennent de Suisse allemande (M. E. A. à Hinwil):

LE «ÇA»

«(...) S'ajoutant à la psychose anti-tabac (je vous fais grâce des autres!), exemple caractérisé d'exorcisation obscurantiste, la névrose automobile est en passe de dégénérer en folie répressive, avec l'obligation de s'attacher pour protéger... son prochain? Non: soi-même. L'élément altruiste, il fallait s'y attendre, s'exprime en coûts. Fous à lier est bien l'expression qui convient.

»Esclaves du «ça» sous toutes ses formes, perdus à l'absolue liberté d'être selon une nécessité propre et intrinsèque, les métaphysiciens du bonheur sécurisant «aménagent les libertés» (*sic*) en les élaguant, taillant et ordonnant selon un plan qui instrumentalise les plans en fonction d'un édifice bientôt inhabitable. L'autoritarisme machinal d'une société sans âme est le produit obligé d'un humanisme décadent parce que fondé sur la primauté du «ça».
»Entre la crapulerie libérale de droite et le crétinisme réducteur de gauche, il est impardonnable de s'obstiner à faire une distinction qui attribuerait à la seule droite le monopole du fascisme. Si, dans l'acception formellement incorrecte du terme qui

[1] Une occasion supplémentaire de noter combien nous apprécions l'échange de correspondance dont les lecteurs prennent l'initiative. Bien souvent, malheureusement, la place nous manque pour ouvrir la rubrique «courrier». Mais toujours ces missives stimulent notre travail de réflexion collective ou nous engagent sur des pistes qui nous avaient échappé: expérience faite, très rares sont celles qui n'ont pas d'écho dans ces colonnes (Réd.).